

Le projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Orge-Yvette : vers une meilleure prise en compte du risque inondation

Afin de mieux connaître et d'améliorer la prise en compte du risque inondation, la CLE Orge-Yvette travaille actuellement sur l'élaboration d'un projet de Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Etat en 2011. Ce projet nécessite que les maîtres d'ouvrages se concertent pour élaborer un programme d'action cohérent sur 6 ans suivant 7 axes prédéfinis (connaissance du risque, prévision des crues, gestion de crise, prise en compte du risque dans l'urbanisme, réduction de la vulnérabilité, réduction des écoulements et gestion des ouvrages). L'Etat, s'il juge le programme cohérent, s'engagera à subventionner le projet.

L'élaboration d'un tel programme d'action nécessite toutefois une connaissance approfondie du risque sur le territoire. Le secrétariat de la CLE a entamé la réalisation d'un état des lieux recensant les événements passés, les actions engagées sur le territoire et les acteurs à associer au projet. Il reste cependant à approfondir la connaissance des aléas (zones inondables pour différentes crues) et de la vulnérabilité des territoires (enjeux humains et matériels exposés) afin de mieux cerner le risque et de pouvoir ainsi élaborer un programme d'action cohérent. Par ailleurs, les syndicats de rivière doivent se concerter pour créer un syndicat porteur de projet à l'échelle du SAGE, condition *sine qua non* posée par l'Etat dans son appel à projet.

Pour en savoir d'avantage sur l'appel à projet PAPI :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-programmes-d-actions-de_24021.html

Donner votre avis sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques

La consultation du public sur les questions importantes de notre bassin a démarré le 1^{er} novembre pour une durée de 6 mois. Prévue par la directive cadre européenne comme étape d'élaboration du prochain SDAGE (2016-2021), les résultats doivent alimenter la définition des priorités du bassin.

Rendez vous sur le site internet de l'Agence de l'Eau Seine Normandie:

<http://www.eau-seine-normandie.fr/>



Contact

Animatrice du SAGE Orge Yvette: Tiphaine GOURLAY
SIAHVY – 1 RD 118
91140 Villebon sur Yvette
Tél/Fax : 01 69 31 05 82
Site internet : www.orge-yvette.fr
Courriel : tiphaine.gourlay@orge-yvette.fr



L'ensemble de la procédure du SAGE Orge-Yvette est soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil Général des Yvelines, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY), le Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), le Syndicat mixte du Bassin Supérieure de l'Orge (SIBSO), le Syndicat Intercommunal d'Hydraulique et d'Assainissement (SIHA) de la Région de Limours et le Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de la Rémarde (SIHVR).



La lettre du SAGE Orge -Yvette

Le mot du Président :

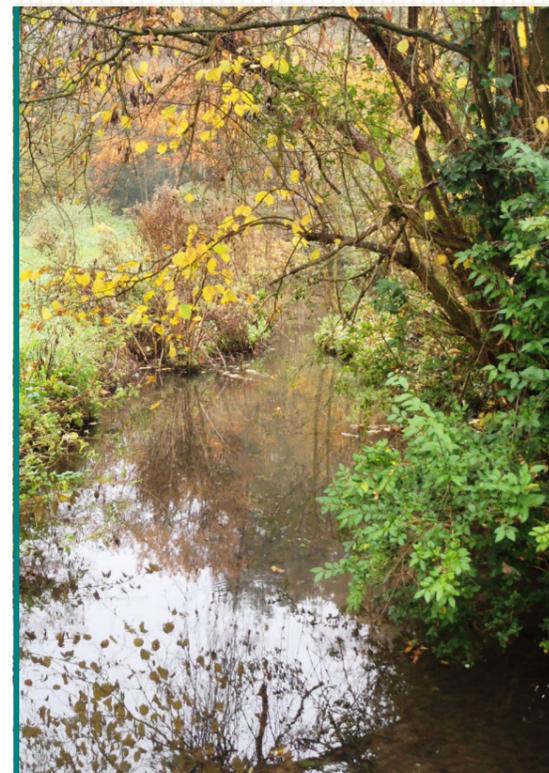
La Commission Locale de l'Eau (CLE) Orge Yvette, mini-parlement de l'eau à l'échelle de nos rivières Yvelinoises puis Essonniennes, a voté, à l'unanimité le nouveau Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le territoire de l'Orge et de l'Yvette.

Lors de la consultation des collectivités et services, le nouveau SAGE a été plébiscité. Ils sera, dans un avenir proche, soumis à votre réflexion lors de l'enquête publique sur les 116 communes du territoire.

Soyez nombreux à le consulter et à faire vos remarques, celles-ci apporteront une plus-value aux documents du SAGE.

Claude JUVANON,

Président de la CLE du SAGE Orge -Yvette



Un point sur la révision du SAGE

Les documents du projet du SAGE Orge-Yvette ont été adoptés par la Commission Locale de l'Eau le 26 janvier 2012. Suite à cette adoption, le nouveau SAGE, composé de trois éléments, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, le règlement et l'évaluation environnementale, a été soumis à la consultation des collectivités concernées (avril-août 2012).

Dans le 2eme trimestre 2013, le SAGE sera soumis à enquête publique. Les différentes remarques émises seront prises en considération dans les documents adoptés par la CLE afin de garantir la pertinence et une mise en œuvre efficace du SAGE. Le nouveau SAGE rentrera en application au 2eme semestre de l'année 2013.

Les orientations et actions proposées par ce nouveau SAGE permettront de reconquérir la qualité des milieux aquatiques et de proposer une gestion rationnelle et concertée de la ressource en eau.

Du nouveau dans l'animation de la CLE !

Suite au départ d'Audrey LIEVAL fin octobre et de Sébastien GARDE fin décembre 2012, nous sommes heureux d'accueillir Tiphaine GOURLAY comme nouvelle animatrice du SAGE Orge-Yvette.





Les contrats globaux d'actions sur les bassins versants de l'Orge et de l'Yvette



Le SAGE et les contrats globaux d'actions: des outils complémentaires

Les SAGE et les contrats globaux d'actions sont des outils complémentaires pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau.

- Le SAGE est un outil de planification fixant des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le SAGE n'est pas un programme détaillé d'actions, cependant il a une portée juridique.
- Le contrat global d'actions est un outil opérationnel basé sur un programme d'actions volontaire. Il correspond à un engagement contractuel entre les maîtres d'ouvrages et les partenaires financiers.

Les contrats globaux permettent de traduire de manière opérationnelle les objectifs et les dispositions du SAGE.

Contrats globaux de l'Yvette amont et de la Rémarde amont: Annaïg MONTABORD, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Principales thématiques Yvette amont: améliorer la qualité de l'eau, connaître et protéger la rivière et les zones humides, lutter contre le ruissellement.

Principales thématiques Rémarde amont: améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines, connaître et protéger la rivière et les zones humides, restaurer la qualité des écosystèmes des milieux aquatiques et humides.

Objectif zéro phyto : mise en place de plans de désherbage communaux respectueux de la biodiversité et de la ressource en eau

L'objectif de cette action est de réduire l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces publics et tendre à terme vers la suppression de l'emploi de produits phytosanitaires.

Ce programme s'adresse aux communes du Parc situées sur les bassins versants de l'Yvette amont et de la Rémarde amont n'étant pas incluses dans le périmètre d'action de « Phyt'Eaux Cités » ainsi qu'à une commune limitrophe du Parc (Saint-Arnoult-en-Yvelines) également concernée de par son appartenance au bassin versant de la Rémarde amont.

Suite à un diagnostic des pratiques communales, des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires sont préconisées à la commune.

Le PNR conduit et accompagne une réflexion au sein de chacune des communes, impliquant les élus concernés et les techniciens municipaux. Il forme les agents techniques à la théorie et la pratique de l'utilisation des techniques alternatives.

Enfin, le PNR élabore un plan de gestion des espaces publics de chaque commune.

Partenaires techniques et financiers: PNR, Agence de l'Eau Seine Normandie, les communes concernées.

Coût du projet pour les 14 communes du parc: 83 301 € TTC.

Financement: Agence de l'Eau Seine Normandie : 41 651 € (50 %); Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : 24 990 € (30 %); communes concernées : 16 660 € (20 %).

Contrat Global Yvette aval: Edouard BENOIT, SIAHVY

Principales thématiques: améliorer la qualité de l'eau et maîtriser les sources de pollution, restaurer et entretenir les milieux aquatiques, gérer le risque d'inondation.

Mise en conformité des rejets non domestiques sur la Vigne aux Loups

Une enquête auprès des industriels de la ZAE de la Vigne aux Loups (communes de Chilly-Mazarin, Champlan et Longjumeau) a permis de mettre en évidence de nombreux rejets de stations de lavage de véhicules dans le réseau pluvial, contribuant à un flux de pollution vers le milieu naturel. Cette étude, menée par le SIAHVY a pour objectif de mettre en conformité les installations d'assainissement de l'ensemble des entreprises et de délivrer les autorisations de déversement prévues par la réglementation pour les rejets non domestiques dans la zone industrielle.

Partenaires techniques et financiers : SIAHVY, Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, Agence de l'Eau Seine Normandie, CG 91, CR.

Coût du projet : 156 705 € TTC.

Financement : Agence de l'Eau Seine Normandie : 65 887 € (50 %); Conseil Général de l'Essonne : 26 990 € (20 %); le Conseil Régional d'Ile-de-France : 13 178 € (10 %).

Contrat Global Orge aval: Jérôme BOUQUET, SIVOA

Principales thématiques: améliorer les qualités chimiques, physico-chimiques et hydro-morphologiques des eaux, lutter contre les inondations, gérer les espaces de fond de vallée.

Réouverture d'un affluent de l'Orge : le Blutin

Les objectifs de cette opération menée par le Syndicat de la Vallée de l'Orge Aval étaient d'une part la reconquête de la qualité de l'eau et de ses habitats aquatiques et d'autre part une meilleure gestion des débits de crue du Blutin. Ces travaux interviennent dans un programme de restauration hydro-morphologique de l'Orge et de ses affluents conduit par le SIVOA.

Les travaux ont consisté à une réouverture de l'affluent qui était en grande partie canalisé sur une longueur de 300 m. Un re-méandrage a été créé et des techniques végétales ont été utilisées dans le but de s'approcher le plus possible du tracé original du cours d'eau.

Partenaires techniques et financiers : SIVOA, AESN, CG 91, CR.

Coût du projet : 524 000 € HT.

Financement : SIVOA : 199 000 € (38%); Agence de l'Eau Seine Normandie : 167 000 € (32 %); Conseil général de l'Essonne 80 000 € (15,5%); Conseil Régional d'Ile de France: 76 000 € (14,5 %).

Contrat Global Orge amont : Nicolas MULLER, SIBSO

Principales thématiques: améliorer la qualité des cours d'eau, restaurer les milieux écologiques, sécuriser et fiabiliser l'alimentation en eau potable, maîtriser le ruissellement et les inondations, développer une cohérence territoriale.

Suppression des ouvrages hydrauliques associés au Moulin Neuf sur la Rémarde, à Ollainville

L'effacement de ces ouvrages hydrauliques est une opération prioritaire sur l'Ile de France (ouvrages « Grenelle »). Ces ouvrages sont vétustes, n'ont plus d'utilité économique et ont un effet négatif sur le fonctionnement de la Rémarde.

En 2013/2014, le SIBSO, procédera au retrait des ouvrages et à la restauration du lit de la rivière. Ce projet permettra l'augmentation du nombre d'espèces animales et végétales et diminuera le risque de débordement de la Rémarde.

Partenaires techniques et financiers : SIBSO, Agence de l'Eau Seine Normandie, ONEMA, Direction et la commune d'Ollainville.

Coût du projet : 400 000 euros TTC.

Financement : Agence de l'Eau Seine Normandie : 400 000 euros (100 %).

